



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de l'Intérieur

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'année 2011 aura été celle de la finalisation et de la stabilisation de nombreux dossiers touchant différents services, en particulier le SPEN. L'afflux de réfugiés en Suisse et par conséquent dans le canton, a impliqué l'ouverture de plusieurs abris de protection civile, parfois non sans de virulentes réactions des populations des localités concernées. L'année 2011 aura aussi été marquée par la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret.

SeCRI

L'année 2011 marque encore une étape importante pour les fusions de communes. En effet, pas moins de douze nouvelles entités fusionnées entrent en vigueur le 1er juillet 2011. Elles sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités. Sur les dix districts vaudois, cinq d'entre eux ont été concernés par des fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1er juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes. L'année 2011 marque également le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

L'autre point fort de 2011 placé sous l'égide du SeCRI est la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du Réformateur vaudois. Les manifestations sont aussi nombreuses que variées. Restauration du [Mur Viret](#) à Lausanne, [pièce de théâtre](#) jouée dans tout le canton, [colloques académiques](#) à l'Université de Lausanne, [expositions](#), réalisation d'un [film](#) par des élèves de l'ECAL, édition ou réédition de [livres](#) ou encore création de [dossiers pédagogiques](#) pour les élèves vaudois sont autant d'événements et de manifestations différents. Le Centre social protestant et l'EERV se sont associés également à l'Année Pierre Viret. En tout, ce sont plus de 15 événements différents qui marquent l'année Pierre Viret dans le canton de Vaud.

A noter enfin que le 7 septembre, une manifestation pour sensibiliser et remercier les nouveaux élus communaux est organisée au Théâtre du Jorat, à Mézières. Plus de 650 syndics et municipaux récemment élus pour la législature 2011-2016 sont ainsi invités dans le but d'être remerciés de leur nouvel engagement politique. Ils assistent au spectacle «Ascenseur pour l'Opéra» de Patrick Lapp et Jean-Charles Simon.

Les buts du DINT sont de souligner l'importance de la charge des nouveaux élus, les remercier pour leur engagement et les assurer de l'appui du Département dans l'exercice de leur nouvelle charge. A cet égard, le SeCRI publie début juillet un «Aide-mémoire pour les Municipalités vaudoises», ouvrage de plus de 200 pages qui recense, résume et présente tous les aspects liant les communes et les services de l'Etat. Chaque participant en reçoit un exemplaire

SPEN

Sous l'impulsion de Denis Froidevaux, chef ad intérim du SPEN depuis juillet 2010, les mesures visant à améliorer globalement le fonctionnement du service se mettent en place.

Le 28 mars, accompagné du conseiller d'Etat Philippe Leuba, le chef de service ai présente l'état des travaux lors d'une conférence de presse suivie par l'ensemble des médias romands.

Parmi les points forts de la réforme, il est signalé que vingt-cinq des 31 recommandations du rapport Rouiller sont désormais satisfaites ou en passe de l'être. La division d'attente (DA) des EPO est reconstruite. Les thèmes abordés sont la gestion courante du service, le rétablissement de la stabilité et surtout la garantie de la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la formation et l'information du personnel sont considérablement renforcées. Les EPO sont dotés désormais de leur propre groupe spécial d'intervention. Les Associations de personnel sont mieux intégrées à tous les niveaux d'échanges. La mission de Denis Froidevaux étant totalement accomplie, il est alors décidé de mettre au concours le poste de chef de service du SPEN. Le 21 septembre, Philippe Leuba annonce la nomination de Madame Sylvie Bula, 34 ans. Mme Bula prend la tête d'un service consolidé. Sa mission est désormais axée sur la mise en place de la politique pénitentiaire vaudoise, notamment en lien avec les différents partenaires et interlocuteurs du SPEN au niveau interne, cantonal et inter cantonal. La problématique de la prise en charge des détenus présentant des troubles comportementaux ou psychiatriques est particulièrement mise en avant.

Enfin, le 1er décembre, se déroule la cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement de détention concordataire pour mineurs de Palézieux

«Aux Léchaies». Le futur établissement offrira – si nécessaire et à terme - 56 places de détention. La première étape de construction se limitera à 36 places, jugées suffisantes pour couvrir les besoins concordataires (cantons romands et une partie du Tessin). L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin 2013.

Asile

Si les principes fondamentaux de la politique d'asile vaudoise ne changent pas en 2011 - à savoir rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire pour les personnes faisant preuve d'une réelle volonté d'intégration - l'année 2011 est indubitablement marquée par l'afflux de demandeurs d'asile fuyant les pays du nord de l'Afrique suite aux révolutions et guerre que

l'on sait. Le scénario des autorités fédérales qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asile supplémentaires par mois se réalise. Selon les statistiques de l'Office des migrations (ODM) le nombre d'arrivées des migrants dans les Centres d'enregistrement de la Confédération augmente de près de 50%.

Le canton de Vaud se voit attribuer 8.4% des demandeurs d'asile; il en assure l'hébergement et l'assistance alors que la procédure est de compétence fédérale. Comparativement au mois de février 2011 (1'262 demandes), le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse en mars 2011 augmente pour atteindre 1'874, soit 612 requêtes de plus que le mois précédent (+ 48,5%). Pour mars, les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (268 demandes), suivi du Nigéria (174 demandes) et de la Tunisie (159 demandes). Alors qu'en 2010, le nombre de demande d'asile provenant de la Tunisie était de 2,2% il est passé en mars, à 9,5% pour se classer au troisième rang des pays de provenance. La conséquence est que le canton via l'EVAM est obligé d'ouvrir d'urgence des abris de protection civile afin d'accueillir les réfugiés. Les communes de Nyon, Lausanne, Gland, Le Mont et Orbe sont ainsi sollicitées. Les réactions sont parfois vives, voire hostiles dans une partie de la population des localités retenues. Les abris de protection civils ont souvent été construits dans les années 70 à proximité des écoles, voire sous les bâtiments scolaires. Le DINT et l'EVAM convient à chaque ouverture d'abri la population à des séances d'information détaillée auxquelles participent le chef du DINT, le directeur de l'EVAM et ses responsables locaux, les autorités communales et la gendarmerie. La séance d'information le 16 mai à Gland est pour le moins animée... Fort heureusement et avec toutes les mesures prises, toutes les ouvertures se passent bien et les inquiétudes évoquées par la population sont à chaque fois démenties dans les faits.

Intégration

Les efforts d'intégration se poursuivent dans le canton en 2011. Le gros projet inter cantonal nommé «Des ponts sur la Broye» mené conjointement par Vaud et Fribourg, entamé en 2009 et clos le 15 octobre 2011 à Estavayer-le-Lac.

Pour le reste, suite au départ de Madame Magaly Hanselmann qui prend la tête du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes, le conseil d'Etat nomme en qualité de cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) Madame Amina Benkais, 46 ans, de nationalité franco-marocaine, titulaire d'un permis C, docteur en droit public et spécialiste dans le domaine des migrations. Les tâches principales du BCI consistent à conduire, dans le respect des orientations fédérales et des priorités du Conseil d'Etat, des actions favorisant l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, d'assurer le lien entre l'Etat, les communautés étrangères et les associations actives dans ces domaines, de sensibiliser les membres de l'administration en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Archives cantonales

La nouvelle marquante pour 2011 est sans conteste l'adoption de la loi cantonale sur l'archivage, le 14 juin 2011 par le Grand Conseil. Cette loi est la première jamais votée dans le canton de Vaud dans ce domaine. Son [règlement d'application](#) est adopté par le Conseil d'Etat, le 19 décembre 2011. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2012. Elle fixe enfin de manière claire les missions et devoirs des archives, mais aussi de l'Etat vis-à-vis des archives et de leur devoir de mémoire.

OTG

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Etat adopte l'exposé des motifs et projet de loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE), dernier volet de la réforme judiciaire CODEX. La nouvelle loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

La nouvelle loi utilise la faible marge de manœuvre laissée aux cantons pour proposer des solutions pragmatiques et dans l'intérêt des personnes. Les nouveautés portent notamment sur l'encouragement du droit de la personne à disposer d'elle-même, au renforcement de la solidarité familiale et à la modification des règles sur le placement à des fins d'assistance.

Vu leur ampleur, ces réformes ont nécessité l'engagement de moyens humains et financiers importants, de même que l'étude et la réalisation de plusieurs projets immobiliers.

L'entrée en vigueur de la PAE aura aussi comme conséquence pratique la disparition de la fonction de tuteur général. Les nominations de tuteurs se feront désormais ad personam, directement par les juges de paix.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations
302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations
302.8 Office du Tuteur général

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

Autorité cantonale de surveillance des fondations

L'année 2011 a été marquée par l'adhésion des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud au concordat portant sur la création et l'exploitation d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Le nouvel établissement est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Ainsi nous avons au 31 décembre 2011 1029 fondations contre 1021 un an auparavant. Pour la prévoyance, nous avons au 31 décembre 2011 297 institutions contre 333 au 31 décembre 2010.

Comme en 2010, l'autorité de surveillance a pris environ 300 décisions administratives dans les différents domaines de sa compétence : modifications de statuts, fusion et transfert de patrimoine, règlement de liquidation partielle, etc.

Office du tuteur général

2011 a vu l'entrée en fonction du nouveau tuteur général M. Frédéric Vuissoz.

Sur le plan de la charge de travail, le nombre de mandats confiés à l'office a poursuivi sa croissance. En 2011, l'office a payé plus de 72'000 factures, dont 26'000 factures médicales, pour un montant total de CHF 49'500'000. La caisse de l'office a enregistré pendant ce même temps un flux de CHF 5'000'000, soit en moyenne CHF 98'000 par semaine. Cela illustre l'importante activité de l'office sur le plan de la gestion administrative et financière des biens des pupilles, en plus de son activité sociale auprès d'elles.

Compte tenu de la croissance des effectifs de l'office depuis 2008, les actuels locaux sis au Chemin de Mornex sont saturés. Grâce à l'aide active du SIPAL, le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC) et l'unité de contrôle interne ont déménagé en novembre 2011 à Sévelin 20 à Lausanne, dans les locaux anciennement occupés par le Juge d'application des peines.

Concernant le cadre légal :

Au plan fédéral, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant au 1^{er} janvier 2013, dont l'une des nouveautés est la désignation ad personam des futurs curateurs.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté en juin 2011 l'EMPL « cas lourds », dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2012. Cet EMPL crée en particulier un nouvel article 97a LVCC, lequel énonce notamment les critères définissant les cas lourds devant être confiés à l'office. Cette nouvelle disposition donne également une assise légale au rôle actuellement assuré par le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC).

Secrétariat général

Le décès de M. Jean-Vlaude Mermoud en septembre 2011 a nécessité de la part de M. Leuba, chef du département de l'intérieur et suppléant du chef du département de l'économie, de conduire deux départements pendant les quatre derniers mois de l'année. Face à la charge extrêmement lourde assumée par M. Leuba, le secrétariat général du DINT a allégé le rythme des séances et le plus possible assumé la conduite du département.

Archives cantonales

La première loi vaudoise sur l'archivage a été votée par le Grand Conseil le 14 juin et son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre. Tous deux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. L'année 2011 a ainsi vu l'aboutissement d'un projet lancé en janvier 2008, essentiel pour l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale (notamment dans la perspective de l'organisation de l'archivage électronique) et pour la coordination des règles d'accès aux archives avec les dispositions de la loi sur l'information et de la loi sur la protection des données personnelles.

Le schéma directeur (SD) du système d'information (SI) des ACV, dont la réalisation avait débuté en juin 2009, a été finalisé et adopté en juillet. La cible d'architecture logique qu'il définit est conçue pour permettre au système des ACV de se greffer sur ceux des services en les impactant au minimum. Le projet a immédiatement débouché sur la rédaction d'une proposition au Conseil d'Etat (PCE) demandant l'octroi d'un crédit d'études de 350'000 francs destiné à approfondir les conclusions du SD, traiter les points ouverts, définir les nouveaux processus métier, rédiger les cahiers des charges du nouveau SI, évaluer précisément son coût et rédiger l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) nécessaire. Au 31 décembre, cet objet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Le schéma directeur recommande également la création aux ACV d'un « Pôle numérique » (système de numérisation et coffre-fort numérique), destiné en particulier à numériser les anciens plans cadastraux et à sécuriser les données déjà en possession des ACV ou qui leur sont remises (par exemple celles résultant du projet mené avec les Mormons : voir ci-après). Un projet d'EMPD accordant un crédit d'investissement de 2'000'000 de francs à cet effet a été rédigé et transmis. Il est en cours d'adaptation à la demande de la Direction des systèmes d'information (DSI) et devrait être examiné par le Conseil d'Etat en juin 2012.

Si 100 % des fonds d'archives conservés aux ACV sont depuis 2010 décrits dans la base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELectronique), accessible par Internet, les deux-tiers ne le sont que sous forme de notices au niveau du fonds auxquelles sont rattachées des copies pdf des anciens inventaires dactylographiés. Un effort soutenu est maintenu pour transformer ceux-ci en notices informatiques détaillées et indexées jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce. Afin de rationaliser ce processus, qui implique la création de centaines de milliers de nouvelles notices, un projet de Conversion Semi-Automatique (CoSA) des données disponibles sous forme de fichiers Word ou Excel a été développé, testé et mis en application, avec l'appui d'un mandataire.

L'ensemble du bâtiment des ACV a été équipé d'un réseau Wifi. Celui-ci profite non seulement aux usagers de l'institution, qui disposent ainsi des ressources d'Internet depuis toutes les places de travail, mais aussi au personnel, qui peut désormais consulter les bases de données et enrichir ou modifier celles-ci directement depuis l'ensemble des cellules de conservation des archives.

Les ACV sont membres actifs du User Group de scopeArchiv, le logiciel de leurs bases de données DAVEL et PANORAMA, qui équipe également les Archives fédérales suisses et de nombreuses Archives cantonales. Elles ont notamment proposé et animé un groupe de réflexion sur le thème complexe de l'indexation.

Dans le cadre du COnsortium de SAuvetage du patrimoine DOCumentaire en cas de CAAtastrophe (COSADOCA), qu'elles ont créé avec deux autres institutions établies sur le site de Dorigny, la Bibliothèque cantonale et universitaire et la Bibliothèque de l'EPFL, les ACV ont organisé le 29 septembre un exercice sur le thème « Evacuation des grands et hors format et des pondéreux », avec des participants des trois institutions et de la Protection civile de l'Ouest lausannois. Les observations faites ont permis l'amélioration des procédures et du matériel.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 (1,6 million de prises de vue à réaliser en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours) a remarquablement progressé depuis son lancement au début de 2009 et se trouve en avance sur le planning. Les équipes de volontaires de l'Eglise chargées de la pagination des volumes ont pu être réduites. Plusieurs centaines de milliers de pages sont déjà à disposition des chercheurs, mais uniquement sur le site des Mormons, familysearch.org. La création du futur Pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Les entrées d'archives ont totalisé 637 mètres linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent à nouveau des Registres fonciers, suivis par le Service des assurances sociales et de l'hébergement, le Service de l'emploi et le Service de justice et législation. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, les contacts entretenus de longue date ont permis d'obtenir la remise aux ACV de deux fonds particulièrement importants : celui de l'entreprise de vente par correspondance Charles Veillon SA et celui de la famille Mercier, qui a joué un rôle de premier plan dans la finance et l'immobilier lausannois, depuis le 18^e siècle. On peut aussi signaler l'entrée des archives de la Société pédagogique vaudoise et du théologien Carl-Albert Keller.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Autorité cantonale de surveillance des fondations

Le concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 prévoit un conseil d'administration formé d'un représentant par canton. Ainsi, en automne 2011, chaque canton a désigné son représentant : M. Charles Juillard, Conseiller d'Etat, représentant du canton du Jura, président du conseil d'administration, Monsieur Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Vaud, vice-président du conseil d'administration, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, représentante du canton du Valais et M. Jean Studer, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Neuchâtel. Le conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2011 pour organiser le fonctionnement du nouvel établissement dès le 1^{er} janvier 2012.

Office du tuteur général

L'un des projets clés de l'office en 2011 a été la mise en œuvre de sa réorganisation, initiée en 2009. Ceci a consisté en particulier à :

- revoir l'organisation de l'office : clarification des lignes hiérarchiques, renforcement de l'encadrement des unités sociales, création de pôles de compétence pour le support administratif et financier aux mandats, création d'une unité de contrôle interne, création d'une 3^{ème} unité majeurs et mise à jour des délégations des compétences
- adapter et établir les cahiers des charges des collaborateurs
- améliorer la situation sur le plan des ressources humaines : création d'une unité RH depuis l'été 2010 ; mise en œuvre des entretiens d'appréciation; mise en place depuis 2010 d'une formation d'introduction systématique pour les nouveaux collaborateurs
- analyser les risques métiers, en vue de la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), selon l'art 16 LFin
- initier la revue des processus métiers et la formalisation des procédures, dans la perspective de la désignation ad personam des curateurs en 2013, d'harmoniser les pratiques et d'optimiser les flux d'information.

Archives cantonales

Suivi des mesures SIMPA

Mesure n° 86 : mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales.

Le groupe de travail qui a lancé le projet, formé d'archivistes communaux, d'un archiviste des ACV et d'un représentant de la DSI, a fait en fin d'année le choix stratégique du logiciel libre ICA-AtoM (acronyme anglais de « Conseil international des archives – Accès à la mémoire »). Il s'agit d'une application web open source de description archivistique intégrant les normes professionnelles en la matière. Le comité de pilotage pour la réalisation est en cours de constitution. Sa première tâche sera de réunir le financement auprès des partenaires concernés.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		

Autorité cantonale de surveillance des fondations

Un nouveau site Internet a été mis en service, soit www.as-so.ch. Il contient les informations importantes sur la surveillance LPP et des fondations.

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Événements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Rappel

La mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La volumineuse législation d'application de nouvelle Constitution du 14 avril 2003, a été adoptée pour sa plus grande partie dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. A la fin 2011, la seule adaptation législative appartenant au périmètre étroit de la mise en œuvre est la disposition légale d'application de l'article 90 al. 4 relatif à l'incompatibilité entre les postes de « cadre supérieur de l'administration » et un mandat de député au Grand Conseil, dont l'adoption est prévue avant la fin de la législature.

Rédaction

La dernière rédaction a été celle du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur](#), rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

Site internet

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site www.vd.ch/constitution, lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose, en particulier par son lien vers les travaux préparatoires <http://www.archives.vd.ch/constituante/index.htm>.

Suivi des révisions constitutionnelles

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

Information

Réponse à des demandes ponctuelles d'information sur les travaux préparatoires de la Constitution et sur les modalités de sa mise en œuvre.

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Rappel

Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, en 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

- *Consultations*
Avis à plusieurs services dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération : ouvrages de protection, mensuration officielle, parcs d'importance nationale, politique régionale.
- *Suivi*, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :
 - projet d'une initiative fédérale du canton de Schwyz demandant la révision de la péréquation,
 - motion du Conseil national demandant au Conseil fédéral de poursuivre le réexamen des tâches,
 - appui au SAGEFI lors d'une consultation fédérale (audit) sur une modification de l'Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges OPFCC,
 - appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2012.
- *Appui au SAGEFI* à propos de l'initiative Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centres et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal, et à propos de la motion Gorrite et Wehri "Pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes »

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

Rappel

Le Conseil d'Etat, en 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage

territorial de l'administration (« DecTer2 »). Le 25 février 2009, il a pris acte d'un rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du DINT, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- *Suivi* de la mise en adéquation de l'administration avec le nouveau découpage
Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, renouvellement de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs), avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.
- *Traitement des aspects législatifs*
Analysé, avec le SJL et le SeCRI, les aspects législatifs et réglementaires qui doivent encore être réglés d'ici au 30 juin 2012, précisé aux services concernés les adaptations encore nécessaires, avec appui.
- *Préavis*
 - Préavis sur le projet de nouvelle loi sur le registre foncier
 - Préavis dans un projet concret de réorganisation territoriale.
- *Audit* de la Cour des comptes
La cellule Constitution, RPT et DecTer a répondu aux demandes de renseignements de la Cour des Comptes pour son audit portant sur le découpage territorial dans le canton.
Elle a proposé au chef du DINT une analyse du projet de rapport.

Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Rappel

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1^{er} novembre 2008.

En 2011, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été le secrétariat exécutif et l'appui à la réflexion dans les dossiers suivants :

- *Transports scolaires* : la Plate-forme s'est vu confier, en 2010, la mission de rédiger un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes. En 2011, elle a tenu quatre séances (huit en tout). Elle est parvenue à un accord sur un projet de règlement, que le Conseil d'Etat a adopté le 19 décembre.
- *Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire)* : la mission de cette plate-forme est d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La Plate-forme a tenu cinq séances en 2011 (neuf en tout). Elle a suspendu ses travaux le 10 octobre 2011, dans l'attente du traitement de la motion de Mme la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en considération par une large majorité du Grand Conseil en janvier 2011.
- *Lignes touristiques de navigation* : avec la mission de traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation, cette plate-forme a tenu deux séances en 2011 (trois en tout). Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faïtières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.
- *Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le Canton et les communes* : la Plate-forme a validé pour 2010 les conséquences financières sur les comptes de l'Etat et sur la facture sociale du mécanisme mis en place lors de la pérennisation de FORJAD.

à quoi s'ajoutent :

- Tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/
- Appui au DINF/SR dans la préparation d'une plate-forme sur la question des routes en traversée de localités.

Sources d'informations complémentaires

Liens

- Site de la Constitution, www.vd.ch/constitution, qui n'est plus tenu à jour mais qui reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).
- [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)
- Site internet de la Plate-forme canton-communes <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/>

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations
303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.

- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations
303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Le greffe du Tribunal neutre a été détaché du Service des communes et des relations institutionnelles en 2010. Il rend dorénavant son propre rapport de gestion directement au Grand Conseil.

Communes

Finances communales

Entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale 2011 et bouclage du 5^{ème} exercice de l'ancienne péréquation intercommunale.

Mise à jour et modification du plafond d'endettement des communes.

Nombreuses analyses financières pour des communes projetant une fusion.

Secteur juridique

Traitement des demandes croissantes (téléphoniques et écrites) des communes sur des points juridiques.

Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi sur les communes et adoption du projet par le Conseil d'Etat.

Préparation, en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Ordre judiciaire, de recommandations à l'attention des communes sur la problématique des expulsions forcées.

Agglomérations

Elaboration d'une convention Chablais-Agglomération et d'une convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'Agglomération Franco-valdo-genevoise.

Fusions de communes

L'année 2011 est une étape importante pour les fusions de communes puisque pas moins de douze nouvelles communes fusionnées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Ces douze nouvelles communes sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités.

Sur les dix districts que compte le canton de Vaud, cinq d'entre eux ont été concernés par les fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1^{er} juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes.

Information et coordination

Finalisation d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" en collaboration avec l'ensemble des services ayant à traiter avec les communes.

Préparation d'une journée d'accueil des nouvelles municipalités, en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'incendie.

Publication des 4 numéros 2011 de la revue électronique trimestrielle "canton-communes" à l'attention des administrations et des autorités communales.

Suivi des relations avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

Démarrage du projet d'analyse du système d'information du service en vue du futur schéma directeur informatique.

Intégration de l'organisation du projet cantonal de cyberadministration pour représenter l'utilisateur "communes" et servir d'interface entre Etat et communes.

Préfectures

Mise en production d'une application métier adaptée aux nouvelles procédures induites par les nouveaux codes pénal et civil.

Mise en chantier - en collaboration avec le Service des forêts, de la faune, et de la nature (SFFN) - d'une application commune de gestion des permis de pêche, ainsi que de la vente de permis par internet.

Mise sur pied de cours de formation continue à l'attention des préfets et du personnel des préfectures.

Droits politiques, votations, élections

Gestion du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012).

Mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec) marquée par d'importants problèmes techniques le 23 octobre 2011.

Adoption du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) par le Conseil d'Etat.

EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Suivi des relations Etat/Eglises

Suivi des relations Etat/Communautés religieuses

Cathédrale

Adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de règlement d'utilisation de la Cathédrale.

Organisation, au sein d'une classe de 3ème année de l'ECAL, d'une étude académique consacrée au renouvellement des chaises de la Cathédrale.

Année Viret

Coordination et soutien aux 17 manifestations et évènements organisés dans le cadre de la célébration des 500 ans de la naissance du réformateur Pierre Viret.

Communes

Finances communales

Mise en oeuvre de la nouvelle péréquation intercommunale.

Démarrage du projet MCH2-Communes VD: analyse des nouveaux plans de comptes selon la norme IFRS/MCH (Bilan, compte de résultats et d'investissement).

Secteur juridique

Révision de la loi sur les communes (LC).

Enrichissement et mise à jour des règlements-types communaux.

Elaboration des nouvelles formules de sentences municipales conformes aux directives issues de la nouvelle procédure pénale.

Recommandations aux communes concernant la problématique des expulsions forcées.

Agglomérations

Suivi des projets d'agglomérations: élaboration de conventions de financement; projets d'agglomérations de 2ème génération (PALM, Agglo Y, AFVG).

Fusions de communes

L'année 2011 marque le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

Information et coordination

Distribution d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" (plus de 200 pages couvrant l'ensemble des activités des communes en relation avec l'Etat) à chaque municipal, chaque secrétaire municipal, chaque boursier communal, chaque président de conseil, chaque préfet.

Accueil à Mézières d'environ 700 représentants des nouvelles municipalités vaudoises pour un apéritif dinatoire et un spectacle, soirée organisée en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Début de la mise en place d'une collaboration entre l'Etat et les communes pour les problématiques concernant la cyberadministration.

Préfectures

Une nouvelle application métier totalement adaptée aux tâches actuelles des préfectures a été mise en place. Son adaptation au système financier de l'Etat (SAP) est prévue dans le courant 2012.

Droits politiques, votations et élections

Vote par internet des suisses de l'étranger: ce projet est relancé en raison de l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), lequel contient un article permettant aux suisses de l'étranger de voter à l'électronique.

Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques: adoption du projet par le Grand Conseil.

Stabilisation et consolidation de la nouvelle version de Votelec. Correction des problèmes applicatifs rencontrés en octobre 2011.

Durant la deuxième partie de l'année 2012 et en 2013, mise en place de nouvelles formations à l'attention des communes: préparation de check-listes et formalisation écrite des procédures à suivre en matière de droits politiques, tant au niveau cantonal que communal.

EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Cathédrale

Exposition, à la Cathédrale, des 25 modèles de chaises résultant d'une étude de l'ECAL en vue du renouvellement des chaises de la Cathédrale.

Année Viret

Manifestations et événements liés à la célébration du 500ème de la naissance du réformateur Pierre Viret:

Un spectacle; un film ECAL, un dossier pédagogique; une restauration de monument; une plaque commémorative; l'édition d'un journal à Orbe; l'édition d'un numéro de la Revue historique vaudoise; deux colloques universitaires; l'édition de deux livres; quatre expositions.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales		

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL vit notamment au rythme des grands projets législatifs du canton, dans lesquels il est systématiquement impliqué. En cette fin de législature, les sollicitations sur ce type de projets ont diminué, à l'exception notable de ceux émanant du DSAS, avec notamment la problématique de la mise en oeuvre de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier et des soins de longue durée, dossier sur lequel le SJL a été fortement sollicité. Le SJL a également été sollicité dans le cadre des révisions importantes de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Par ailleurs, le programme Codex_2010 s'est poursuivi en 2011 avec les travaux de mise en oeuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (v. ci-dessous). En outre, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile suisse, une révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté a été initiée (v. ci-dessous).

Pour le reste, avec un effectif enfin complet dès l'été 2011, après plusieurs mois de vacance de postes, le SJL a fait face à ses activités courantes. En particulier, le nombre d'examens de projets de décrets d'investissement sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et de ses dispositions d'application est demeuré important. Néanmoins, dans ce domaine, la pratique est désormais bien établie, de sorte que les réponses du SJL sont en générale assez rapides. Dans le secteur de l'aide aux victimes d'infractions, le nombre de demandes a diminué en 2011, ce qui a permis au SJL de se mettre à jour sur les anciens dossiers.

Secteur recouvrement

La réorganisation du secteur recouvrement du SJL s'est poursuivie en 2011 sur deux plans :

- l'organisation du travail a été revue avec la répartition des dossiers entre les gestionnaires en fonction des initiales du débiteur, et non plus en fonction du type de dossier, voire du type d'action à entreprendre. Ainsi, depuis le printemps 2011, chaque gestionnaire est responsable de l'ensemble des dossiers qui lui sont attribués, du premier rappel jusqu'à l'acte de défaut de biens. Les opérations les plus importantes sont néanmoins supervisées par les responsables de secteur. Cette réorganisation confère plus de responsabilité aux gestionnaires, mais rend également leur travail plus intéressant et évite que l'activité du secteur soit paralysée en raison de l'absence d'une collaboratrice étant la seule à connaître une partie du processus de recouvrement;
- le développement de l'outil informatique SAP Incasso s'est poursuivi avec la mise en place d'une gestion électronique des dossiers (GED) et l'automatisation, pour les NFP, d'une grande partie du processus (rappels, réquisitions de poursuite, plans de paiement, etc...), ce qui soulage des gestionnaires toujours très chargées d'une partie de leur travail. Le développement informatique se poursuivra néanmoins sur toute l'année 2012, afin d'obtenir un outil performant et répondant aux besoins.

Pour le reste, l'entrée en vigueur du CPC a nécessité une réorganisation de l'assistance judiciaire (AJ), le Bureau AJ, qui octroyait l'aide, ayant cessé son activité au 31 décembre 2010 au profit des tribunaux. Le SJL n'est donc plus chargé que du paiement des avances liées à l'AJ (indemnités dues aux avocats d'office essentiellement) et de leur recouvrement auprès des bénéficiaires, dans la mesure de la solvabilité de ces derniers. Cette réorganisation ne s'est pas faite sans heurts, les informations fournies par les tribunaux au SJL suite à l'octroi de l'AJ, respectivement suite au jugement final fixant les montants dus à ce titre, étant souvent lacunaires et peu fiables. Ainsi, malgré le soutien actif du Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, la transmission d'informations depuis les tribunaux demeure problématique et nécessite un temps de traitement considérable.

Codex_2010 - Protection de l'adulte et de l'enfant

Le dernier volet du programme Codex_2010 a trait à la mise en oeuvre de la réforme du droit de la tutelle, désormais appelé droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE). Le 19 décembre 2008, les Chambres fédérales ont adopté cette importante réforme, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Au niveau vaudois, un EMPL a été élaboré en collaboration avec l'OJV, l'OTG, le SPJ et le DSAS, pour les aspects médicaux (mesures ambulatoires; PLAFA). Compte tenu de la faible marge de manoeuvre laissée au législateur cantonal, ce projet relève largement de l'exercice imposé. Il a été mis en consultation publique durant l'été 2011. Vu les retours globalement positifs, seule l'institution d'un Registre des PLAFA et, dans une moindre mesure, l'institution d'un placement à des fins de sûreté, ayant été réellement discutés, le Conseil d'Etat a adopté l'EMPL le 9 novembre dernier. Une première séance de la commission des affaires judiciaires s'est déroulée le 12 décembre. Les prochaines sont agendées les 6 et 17 février 2012.

Le nouveau droit prévoit notamment de nouveaux outils permettant à la personne de disposer d'elle-même (mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées du patient), l'institution de "mesures sur mesure" à partir de curatelles décrites par la loi, mais pouvant être combinées, la désignation du curateur *ad personam*, y compris pour les curateurs professionnels, ce qui met fin à la pratique du tuteur général, ainsi que l'obligation faite aux cantons d'instituer des autorités de protection de l'adulte et de l'enfant interdisciplinaires. Pour ce qui concerne les mineurs, le nouveau droit institue une obligation de signalement à l'autorité de protection de l'enfant (justice de paix). Afin de conserver celui institué par la LProMin au SPJ, il est proposé d'instituer un double signalement permettant d'éviter, tant que faire se peut, l'intervention de la justice de paix.

Ce nouveau droit aura des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des divers organes en charge de l'appliquer. Cependant, sur le plan législatif, comme déjà relevé, la marge de manoeuvre dont dispose le canton est limitée. De plus, l'option de base prise dans le cadre de l'élaboration du projet a été d'éviter tout changement inutile, de manière à assurer une certaine continuité dans l'application de ce domaine délicat du droit civil. Dès lors, les autorités déjà actives dans ce domaine (justices de paix, Tribunal cantonal, OTG, SPJ) conservent peu ou prou dans le projet leurs compétences actuelles. S'agissant de l'information sur les mesures de protection, celles-ci n'étant plus publiées, il est proposé de créer un registre accessible aux seules autorités mentionnées ci-dessus, mais qui servira à renseigner les personnes justifiant d'un intérêt s'agissant des curatelles, et d'assurer le suivi des mesures, en particulier par le Médecin cantonal, s'agissant des PLAFA. Par ailleurs, il est proposé de maintenir un placement des personnes potentiellement dangereuses en raison de troubles psychiques, à des fins de protection des personnes elles-mêmes et de leurs proches.

En parallèle au projet législatif, la mise en oeuvre pratique du nouveau droit fédéral a débuté en 2011, avec la révision des processus de travail et l'identification des besoins en matière informatique et de locaux. Ces besoins feront l'objet d'un EMPD prochainement soumis au Grand Conseil.

Révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté

Suite à l'entrée en vigueur du code de procédure civile suisse et de des dispositions vaudoises d'application, il est apparu nécessaire de réviser la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté, afin de tenir compte des nouvelles compétences attribuées aux agents d'affaires par le législateur vaudois (compétence de représenter dans toutes les causes dont la valeur litigieuse n'excède pas CHF 30'000.-). A cette fin, la loi a été retravaillée avec l'association des agents d'affaires et le Tribunal cantonal sur trois points :

- l'accès à la profession (suppression de la possibilité d'accéder à la profession sans titre; révision des durées de stage);
- la protection des clients (obligation de conclure une assurance RC, révision des causes de suspension et de radiation du registre, notamment en cas de faillite);
- la procédure disciplinaire.

L'EMPL a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2012

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
87	Simplification de la procédure d'autorisation de témoigner ou de la transmission de documents en renonçant au préavis du SJL lorsque le chef de service est favorable à l'autorisation	Cette mesure a été mise en oeuvre via la modification du règlement d'application de la LInfo (art. 27, al. 2). Désormais, le Sjl n'est plus saisi qu'en cas de doute ou lorsqu'un refus de lever le secret est envisagé.	

Rapport annuel de gestion 2011
Département de l'Intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité
- Renouvellement des anciens passeports et cartes d'identité (nouveaux documents)
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud
- Communes
- Police cantonale
- Office fédéral de la police (Fedpol)
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINT
- Services transversaux
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service		
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"		
90	Simplification de la procédure de prise d'activité lucrative des requérants d'asile et personnes au bénéfice d'une admission provisoire		
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP		
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)		
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.		
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales		
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)		
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers		
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers		

Rapport annuel de gestion 2011
Département de l'Intérieur (DINT)
Service de la population (SPOP)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique
- Sécurité
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Événements marquants, évolutions significatives

Durant l'année 2011, M. Denis Froidevaux, nommé Chef a.i. du Service pénitentiaire a poursuivi la mission qui lui avait été confiée par le Conseil d'Etat en juillet 2010. Cette mission a notamment consisté en la mise sur pied de réformes de fond visant à revoir l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi qu'à répondre aux recommandations formulées à l'issue des audits ayant suivi le décès du détenu Skander Vogt en 2010.

Mme Sylvie Bula a été nommée Cheffe du Service pénitentiaire par le Conseil d'Etat en septembre 2011. Elle a pris ses fonctions le 15 novembre 2011.

L'année 2011 a vu l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, du nouveau Code de procédure pénale suisse unifiant les procédures au niveau fédéral. Les mois suivant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions ont connu une baisse des taux d'occupation dans les établissements de détention avant jugement. Cette accalmie s'est avérée temporaire dans la mesure où des taux à nouveau égaux à ceux de décembre 2010 ont été constatés durant le dernier trimestre et générant à fin décembre une surpopulation aiguë et inquiétante.

Malgré un contexte mouvementé sur le plan politique et médiatique, le Chef a.i. du Service pénitentiaire a présenté à la presse à fin mars les mesures prises suite aux recommandations dont faisait état l'ancien juge Rouiller dans son rapport commandé par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, alors Chef du Département de l'intérieur. Le service a alors pu démontrer qu'il était désormais en mesure d'assurer sa bonne marche en cas de survenance d'un nouvel événement.

Le Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté a déposé son premier rapport en août 2011. Le Service pénitentiaire (SPEN) se réjouit de constater qu'à la fin de l'année, la majeure partie des recommandations se situant dans son champ d'action a été résolue. La Commission nationale de prévention contre la torture a rendu son rapport relatif aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) en août 2011. Là également, la majeure partie des recommandations sont en voie d'être résolues, notamment du fait de la transformation de la division d'attente (DA) et des prochaines évolutions prévues dans le cadre du projet de modernisation des EPO. Le Comité européen pour la prévention de la torture s'est aussi rendu sur le site des EPO. Son rapport est attendu au printemps 2012.

Mme la Conseillère fédérale en charge du Département de justice et police, Simonetta Sommaruga, est venue visiter les EPO le 11 octobre 2011 dans le cadre des visites régulières qu'elle fait aux cantons. A cette occasion, elle a pu prendre la mesure du travail considérable effectué sur le terrain au vu de l'évolution du profil des personnes détenues.

Les enjeux majeurs auxquels le SPEN devra faire face en 2012 sont les suivants :

- Surpopulation chronique dans les établissements de détention avant jugement dont la gestion nécessitera une intensification de la collaboration avec les partenaires de la chaîne pénale et la poursuite des réflexions autour de l'utilisation et du développement des infrastructures.
- Nécessité de mener une réflexion de fond et d'apporter des solutions concrètes à la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des personnes détenues. Les orientations qui seront retenues au niveau cantonal devront s'articuler en cohérence avec les autres projets cantonaux, notamment le futur ERS à Cery, et au plan intercantonal (Curabilis à Genève).
- Aboutissement des réflexions en lien avec l'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Conduite de projets d'infrastructures conséquents qui définiront les contours des outils dont disposera le service au cours des années à venir.
- Poursuite de projets pilotes visant au développement des peines alternatives.
- Révision de la politique RH, travail sur l'attractivité des professions pénitentiaires et recrutement des collaborateurs requis pour l'ouverture des nouveaux sites.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

L'année 2011 s'est révélée être une phase de transition pour le service qui a poursuivi ses efforts de stabilisation à plusieurs niveaux.

Projets transversaux pilotés par la Direction et l'Etat-major du service :

- Organisation, structure et processus : Lancement d'un projet complet de réorganisation, lequel fait l'objet d'un accompagnement soutenu au plan humain et relationnel.
- Prise en charge des personnes détenues : Mise en application sur le terrain des règles d'engagement en cas d'urgence. Initiation du projet d'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Ressources humaines : Mise sur pied d'une formation des cadres devant leur fournir les outils adaptés aux enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien. Réflexion en vue d'améliorer la formation cantonale de base et la formation continue. Mise en œuvre des résultats du groupe de travail « Associations du personnel » visant à renforcer la communication entre les collaborateurs, leurs représentants syndicaux et la direction.
- Partenaires : Collaboration accrue et réflexions partagées avec le Département de la santé et de l'action sociale et plus particulièrement le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires en vue de s'adapter notamment à l'augmentation inquiétante de la souffrance psychique et des pathologies psychiatriques constatées chez les personnes détenues.
- Infrastructures : Mise en conformité des infrastructures et refonte du concept de prise en charge de la division d'attente (DA) des EPO. Conduite des travaux de rénovation du Simplon (régimes de semi-détention et de travail externe) en vue de son inauguration en avril 2012. Pose en décembre de la première pierre du futur établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » à Palézieux.

Dans les entités du service :

Office d'exécution des peines (OEP) :

L'augmentation de personnes condamnées à des mesures pénales (art. 59 à 64 CP) mise en évidence en 2010 s'est poursuivie. Au-delà de la charge croissante dans le suivi des dossiers, l'Office s'est fortement impliqué dans la perspective de prises en charge interdisciplinaires et de recherche de lieux de placement adaptés aux besoins.

Le secteur Amendes et peines pécuniaires a quant à lui vu la forte hausse de son activité se poursuivre avec l'encaissement de CHF 4'348'840 (2010 : 2'094'000), alors que 2'150 jours de peine privative de liberté de substitution ont été subis (2010 : 1'996 jours).

Etablissements pénitentiaires :

De manière générale, l'effort a été porté tant sur l'amenuisement des effets nocifs liés à la détention avant jugement (accès au sport, accès aux activités socio-culturelles, etc.) que sur l'individualisation de l'exécution de la peine et le développement de la formation des personnes détenues.

M. Urs Hausammann a été nommé à la direction du **Bois-Mermet** en décembre, mettant fin à un interim conduit successivement par M. Denis Pieren et lui-même. L'année 2011 a été mise à contribution pour stabiliser cet établissement qui avait connu de fortes mutations dans un contexte de surpopulation. Des réflexions de fond ont ainsi pu aboutir tant sur l'organisation que sur la collaboration entre les équipes.

La prison de **La Croisée** s'est attachée à la concrétisation sur le terrain de la démarche sur la déontologie initiée en 2010. Cela a contribué à ce que cet établissement retrouve une sérénité dans le travail quotidien, phénomène renforcé par le net recul du taux d'absentéisme.

Le directeur des **EPO** est en arrêt maladie depuis le mois d'avril, période durant laquelle il a été remplacé par M. Denis Pieren. Ce changement à la tête de l'établissement a permis d'apaiser un climat tendu, tant avec les collaborateurs qu'avec les détenus. Plus concrètement, cela s'est notamment traduit par une baisse sensible des sanctions et des recours en matière de droit disciplinaire.

En réponse aux larges critiques émises, la division d'attente (DA), quartier de haute sécurité du pénitencier de Bochuz a été détruite, afin de permettre la construction d'un quartier adapté à la prise en charge des situations particulières dans lesquelles un placement y est requis.

Le service est au regret de relever une recrudescence inquiétante de la présence de produits stupéfiants à la Colonie, ayant conduit à la mise sur pied de contrôles accrus. Cette problématique fait l'objet d'une attention toute particulière. Il en va de même en ce qui concerne les tentatives d'évasion du secteur ouvert (sur 4 évasions, 3 détenus ont été réintégrés).

A la **Tuilière**, l'extension de l'utilisation du parloir familial aux pères permettant ainsi d'éviter ou du moins d'amenuiser la rupture du lien social et familial.

Événements marquants, évolutions significatives

Le canton de Vaud a subi de grands changements avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale unifiée (CPP). Ce dernier n'a pas seulement entraîné des conséquences sur les activités juridictionnelles du Ministère public mais également sur sa structure et son organisation.

D'emblée, il faut souligner et saluer l'engagement et le travail de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du Ministère public. C'est cet engagement qui a permis de faire face à l'ampleur de la tâche dans le cadre de mutations d'une profondeur sans égale jusqu'ici.

Activités juridictionnelles

Les modifications apportées par le nouveau CPP par rapport à l'ancienne procédure vaudoise sont considérables. Pour le Ministère public, il a transformé la façon de travailler des magistrats et des collaborateurs, notamment au stade de l'enquête avec l'introduction de l'avocat de la première heure et de l'instruction contradictoire ainsi que dans le cadre de l'intervention devant des nouvelles instances, le Tribunal des mesures de contraintes et la Cour d'appel pénale.

L'ampleur de la mutation exclut tout bilan définitif après seulement une année d'activité à l'enseigne de la nouvelle procédure. Il apparaît déjà néanmoins que le rythme de traitement des affaires a ralenti. Sans doute ce ralentissement est-il dû à la nouvelle procédure elle-même, et à ses incidences sur le déroulement des enquêtes; mais il faut également en rechercher la cause dans le fait que 2011 - et particulièrement le début de l'année - a été une phase de démarrage, avec la nécessaire déstabilisation que cela comporte. Il est aujourd'hui trop tôt pour évaluer l'impact précis de chacune de ces deux causes. Ainsi, par exemple, l'instruction contradictoire a certainement des conséquences sur la durée des auditions, dans le sens d'un accroissement; toutefois, les nombreuses affaires encore pendantes en 2011 (au 1er janvier 2011, 7420 enquêtes étaient en cours dans les différents ministères publics du canton), ouvertes au cours des années précédentes, rendent hasardeux tout constat que l'on voudrait prétendre sérieusement étayé. Pour ces différentes raisons, une présentation exhaustive et une analyse pertinente des conséquences de la nouvelle procédure sont à ce jour exclues. L'année 2012 sera vraisemblablement plus parlante et permettra sans doute une analyse plus complète, se basant sur des chiffres d'une pertinence accrue.

Pour 2011, quelques tendances peuvent néanmoins être données, soit environ :

- Aux 7'420 enquêtes en cours au 1^{er} janvier 2011, sont venus s'ajouter 21'433 nouvelles affaires, correspondant à une augmentation de l'ordre de 22% par rapport à 2010
- 20'199 enquêtes closes (contre 18'759 en 2010), dont 11'780 par des ordonnances pénales (7'074 en 2010), le nombre des autres décisions de clôture ayant diminué par rapport à 2010 (en particulier les actes d'accusation).
- Le nombre d'enquêtes ouvertes est passé à 8'654 au 31 décembre 2011, contre 7'354 à la même date en 2010.
- 584 audiences auxquelles le Ministère public a participé devant les tribunaux des mesures de contrainte, d'arrondissement, des mineurs et de deuxième instance, ainsi que devant le Juge d'application des peines.

Offices	Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier		Nombre de nouvelles affaires	
	2010	2011	2010	2011
Central	270	85	361	553
Lausanne	3871	3554	8035	8707
Est vaudois	1665	1300	3464	4581
Nord vaudois	1515	1564	3200	3993
La Côte	1156	917	2576	3599
TOTAL CANTON	8477	7420	17636	21433

Offices	Non entrées en matière		Classements		Ordonnances pénales		Actes accusation au tribunal de police		Actes accusation au tribunal correctionnel		Actes accusation au tribunal criminel		Dessaisissements, jonctions, transferts, commissions rogatoires exécutées	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Central	32	48	131	68	122	78	10	3	87	12	1	2	69	122
Lausanne	539	501	2701	1727	3076	4740	329	211	340	71	3	1	1348	1275
Est vaudois	171	149	1254	929	1474	2586	214	134	146	77	1	1	668	402
Nord vaudois	160	124	1057	732	1274	2349	174	68	100	32	0	3	517	500
La Côte	105	114	836	601	1128	2027	174	59	86	30	1	0	431	423
TOTAL CANTON	1007	936	5979	4057	7074	11780	901	475	759	222	6	7	3033	2722

Offices	Nombre d'affaires closes		Enquêtes en cours au 31.12	
	2010	2011	2010	2011
Central	452	333	179	305
Lausanne	8336	8526	3570	3735
Est vaudois	3928	4278	1201	1603
Nord vaudois	3282	3808	1433	1749
La Côte	2761	3254	971	1262
TOTAL CANTON	18759	20199	7354	8654

Les termes utilisés pour les décisions sont ceux de 2011, mais correspondent pour 2010 aux dénominations de l'ancien code, soit dans l'ordre : refus de suivre, non-lieux, ordonnances de condamnation, renvois en police, correctionnelle et criminelle.

Les chiffres indiqués sous le Ministère public central correspondent à ceux du JIC et de la cellule Strada.

En 2011 les commissions rogatoires sont décomptées en entrée (80) et en sortie (49), ce qui n'était pas le cas en 2010.

Nombre d'audiences :

Offices/Tribunaux	Mesures de contrainte		Arrondissement	2ème instance	Juge d'application des peines	Mineurs	Total
	Détention	Prolongation					
Central	8	6	74	17	18	6	129
Lausanne	14	2	187	25	2	0	230
Est vaudois	10	2	71	6	0	0	89
Nord vaudois	22	5	52	9	0	0	88
La Côte	8	1	35	4	0	0	48
TOTAL CANTON	62	16	419	61	20	6	584

Pour en finir avec les chiffres, on signalera la désignation de 813 défenseurs d'office et une trentaine de procédures simplifiées

Organisation et gestion administratives

La directrice, la responsable des ressources humaines et le responsable financier, entrés en fonction le 1^{er} janvier 2011, qui n'avaient pas participé aux travaux préparatoires de 2010, ont procédé durant l'année 2011 à la consolidation et aux ajustements nécessaires à l'organisation administrative de l'ensemble du Ministère public. Ces travaux qui relèvent de la mise en œuvre doivent être poursuivis en 2012. Un engagement anticipé, appelé de ses vœux par la structure « CODEX », aurait certainement contribué à un avancement plus rapide et d'une pertinence accrue des travaux induits par les mutations.

En matière de ressources humaines, le Ministère public a été doté en 2011 de 31.95 ETP supplémentaires par rapport à l'effectif cumulé de l'ancien Ministère public et des offices d'instruction pénale, dont

- 10.3 procureurs
- 8.3 greffiers
- 0.45 analyste financier
- 10.45 employés administratifs
- 1 directrice administrative
- 1 responsable ressources humaines (CDD jusqu'à fin 2012)
- 0.45 responsable financier

L'effectif total est de 163.2 ETP occupés par environ 200 collaborateurs. A relever qu'en 2011, 2.45 ETP, non décomptés dans les chiffres mentionnés ci-dessus, ont été transférés au SPEN, dont 1 ETP récupéré dès novembre 2011, qui a permis de pérenniser le poste de directrice administrative. Le Ministère public devrait donc encore recouvrer 1.45 ETP.

La responsable des ressources humaines a été principalement chargée de finaliser les nouveaux contrats d'engagement, de gérer les mouvements du personnel, les remplacements des absences liées aux congés maternité, aux maladies et aux accidents, des modifications de taux d'activité, le tout inhérent à l'administration d'un nombre de collaborateurs devenu important.

Durant l'année 2011, la directrice administrative a notamment procédé à la consolidation d'outils et à la récolte de données statistiques, dont le dépouillement est en cours. Ce travail de récolte et d'analyse statistiques important devra être approfondi et poursuivi durant l'année 2012. En parallèle, il a fallu également mettre en place des outils de suivi financier, des nouveaux processus et procédures de travail administratif, des outils de calcul d'indemnisation pour les permanences et la mise en place d'un Intranet afin d'améliorer la communication interne à tout le Ministère public.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, le bouclage des comptes 2011 n'est pas encore terminé. Néanmoins, à ce stade, il semblerait que pour le premier exercice du nouveau Ministère public, le budget ait été globalement respecté. A l'exception des charges liées directement aux affaires pénales (notamment les indemnités aux différents experts), les coûts de fonctionnement sont maîtrisés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat, le budget 2012 reste quasiment inchangé par rapport à 2011.

Infrastructures

Le système informatique métier (GDD) a été modifié fin 2010 et réajusté tout au long de l'année 2011, pour le rendre compatible aux exigences du nouveau CPP. D'importants travaux avaient été réalisés dans le cadre de différents groupes de travail CODEX, notamment pour l'élaboration de nombreuses formules bureautiques. Durant l'année 2011, plusieurs collaborateurs du Ministère public ont participé très

activement aux modifications, améliorations et tests du système.

Le regroupement de l'Office du Juge d'instruction pénal et du Ministère public, en tant que Ministère public central, a entraîné la nécessité de déménager dans des locaux plus vastes. C'est donc la première quinzaine d'avril que les équipes de cet office ont pu s'installer dans le bâtiment de Longemalle. Outre le déménagement, la direction du Ministère public a investi beaucoup d'énergie pour que les derniers travaux nécessaires soient finalisés et pour qu'une solution soit trouvée en matière de circulation d'air, de température et d'acoustique dans certains locaux.

La transformation des offices d'instruction pénale en ministères publics d'arrondissement a eu pour corollaire l'adaptation des locaux existants ou le déménagement dans un nouvel emplacement.

Les locaux du Ministère public de la Côte sis dans le Bâtiment administratif cantonal (BAC) à la Place St-Louis 4 à Morges ont été complétés par la mise à disposition de quatre salles d'audience. Les travaux qui auraient dû se terminer durant le 1^{er} trimestre ont duré plus longtemps que prévu sans amener trop d'inconvénients majeurs.

A la mi-mars 2011, le Ministère public du Nord vaudois a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus fonctionnels à l'avenue des Sports 18 toujours à Yverdon.

Les locaux de l'office de Lausanne ont été agrandis par la transformation et l'occupation des numéros 2 à 4 du chemin de Couvaloup. Pendant les travaux, soit les 6 premiers mois de l'année, il a été nécessaire de « délocaliser » deux greffes dans un appartement situé à la rue César-Roux. Ces travaux quasiment terminés à fin 2011 permettent au Ministère public de Lausanne de disposer désormais d'un instrument de travail confortable. La séparation des bureaux du personnel de la zone publique de l'office va certainement contribuer à une meilleure sécurité.

En novembre 2011, le Ministère public de l'Est vaudois a déménagé provisoirement dans 36 containers, pour permettre la réalisation de travaux pour adapter ses locaux actuels. Les travaux ont débuté et devront se terminer en octobre 2012.

Bilan intermédiaire

Des adaptations, modifications et ajustements d'importance variable ont été nécessaires tout au long de l'année 2011. Ils le seront encore ensuite, avant que la mutation soit achevée, tant concernant l'application du Code de procédure pénale que la mise en place de la nouvelle structure. Un premier bilan pourra être tiré à la fin 2012, avec une présentation plus précise et une analyse faite avec plus de recul qu'à ce jour des retombées et des incidences de la nouvelle procédure.

Pour 2011, un rapport plus détaillé sera adressé à fin mars au Grand Conseil.

